

19 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2024

Garantie de portefeuille pour la BIRD

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à une garantie de portefeuille au profit de la plateforme mondiale pour les biens publics de la Banque mondiale (BIRD).

La loi portant l'octroi de la garantie de l'État aux opérations de banques multilatérales de développement et d'investissement a offert à la Belgique l'opportunité d'apporter une contribution financière à une banque multilatérale de développement et à la Banque européenne d'investissement (BEI) sous la forme d'une garantie d'État pour un montant maximal annuel de 100 millions d'euros.

Concrètement, il s'agit d'une garantie de portefeuille en faveur de la BIRD d'une valeur de 70 millions de dollars pour les prêts de la BIRD, qui se concentreraient principalement sur la lutte contre les effets du changement climatique et sur la prévention et la préparation aux pandémies, y compris le renforcement des systèmes de santé.

Le ministre des Finances est habilité à conclure un contrat de garantie avec la BIRD.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu
développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be